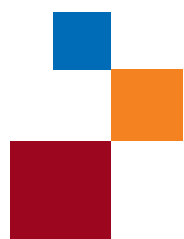




EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION
2012-2013





EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION
2012-2013



Rédaction

Direction générale adjointe de la planification
et du marché du travail
Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Réalisation infographique et édition

Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce plan d'action peut être consulté sur le site d'Emploi-Québec : **emploi.quebec.gouv.qc.ca**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISSN 1919-1170 (imprimé)

ISSN 1923-9637 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN 978-2-550-66275-4 (imprimé)

ISBN 978-2-550-66276-1 (pdf)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE LA MINISTRE	5
MOT DE PRÉSENTATION	6
FAITS SAILLANTS	7
1. LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION	9
2. L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PRINCIPAUX ENJEUX	11
3. LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC	21
4. LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ET ATTEINDRE LES RÉSULTATS ATTENDUS	23
■ Orientation 1	24
Prévenir les effets de la conjoncture économique sur le marché du travail et soutenir la croissance de l'emploi par l'ajustement de l'offre de service	
■ Orientation 2	25
Favoriser la participation active au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de personnes	
■ Orientation 3	29
Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements	
■ Orientation 4	33
Offrir les services de solidarité sociale dans une perspective d'insertion en emploi et soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale, tout en accordant un soutien du revenu aux personnes qui bénéficient des divers programmes d'aide financière	
■ Orientation 5	35
Revoir et optimiser le partenariat, les processus de travail, la prestation de services et l'organisation territoriale d'Emploi-Québec	
5. LES FACTEURS DE CONTINGENCE	38
6. LE TABLEAU SYNOPTIQUE	39
ANNEXE A1	41
Fonds de développement du marché du travail (FDMT) : répartition en 2012-2013	
ANNEXE A2	42
Services de solidarité sociale : budget de transfert de 2012-2013	
ANNEXE B	43
Résultats préliminaires 2011-2012	



LE MESSAGE DE LA MINISTRE



Je suis heureuse de vous présenter le Plan d'action 2012-2013 d'Emploi-Québec. Celui-ci s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions du marché du travail, malgré le climat d'incertitude qui règne sur l'économie mondiale. Emploi-Québec assurera ainsi une veille active de l'évolution du marché du travail et poursuivra ses interventions afin d'aider les chômeurs et les chômeuses et les personnes à risque de perdre leur emploi de même que les secteurs d'activité et les entreprises en difficulté.

Par ailleurs, à moyen terme, le Québec fera face à une rareté grandissante de sa main-d'œuvre, occasionnée par le vieillissement de sa population et la poursuite de la croissance de l'emploi. Parallèlement à cette situation, le chômage et le sous-emploi toucheront encore certains groupes de personnes, certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés.

Afin de relever ces défis, Emploi-Québec propose, dans son plan d'action 2012-2013, des stratégies qui visent à favoriser la participation au marché du travail du plus grand nombre possible de personnes, à soutenir la productivité et à améliorer la capacité d'adaptation des entreprises aux changements. Le Plan d'action 2012-2013 présente également des moyens pour soutenir les personnes démunies et contribuer à la mobilisation nécessaire afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Je tiens à remercier le personnel d'Emploi-Québec et de ses partenaires. Par son action, celui-ci contribue à construire une société prospère, plus juste et équitable.

Agnès Maltais

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre du Travail
Ministre responsable de la Condition féminine



MOT DE PRÉSENTATION

Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et est reconnue comme le service public d'emploi au Québec. Issue de l'intégration administrative en 2006 de l'organisme du même nom et de l'organisme responsable de la sécurité du revenu, elle assure les services publics d'emploi et de solidarité sociale.

La planification liée aux services publics d'emploi doit être établie en concertation par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. Elle doit être approuvée par le gouvernement, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. Ainsi, les responsabilités de la Commission des partenaires du marché du travail portent essentiellement sur la planification liée aux services publics d'emploi.

La planification liée aux services de solidarité sociale relève de la responsabilité de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



FAITS SAILLANTS

- L'amélioration des conditions sur le marché du travail s'est poursuivie au Québec en 2011.
- Les perspectives économiques pour 2012 sont teintées d'incertitude. Par contre, les grandes institutions financières prévoient que la croissance économique se poursuivra, mais à un rythme moins rapide qu'au cours des deux dernières années.
- À plus long terme, la main-d'œuvre disponible sera moins nombreuse, ce qui accroîtra les difficultés de recrutement des entreprises.
- La planification 2012-2013 d'Emploi-Québec s'inscrit en continuité de celle de 2011-2012. Malgré les ajustements apportés au premier enjeu ainsi qu'à la première orientation, en raison du contexte économique, la plupart des stratégies se poursuivent pour l'exercice financier 2012-2013.
- En raison de l'évolution de l'économie en 2012, Emploi-Québec mènera en 2012-2013, en plus des actions prévues, une veille active de l'évolution du marché du travail, de manière à ajuster son offre de service aux besoins émergents de sa clientèle et du marché du travail.
- Alors que certaines stratégies ont pris fin au cours de l'exercice précédent (notamment le Plan emploi métropole et le Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi), d'autres stratégies, dont Investissement-compétences et l'adéquation formation-emploi, nécessiteront des investissements supplémentaires de la part d'Emploi-Québec.
- Emploi-Québec participera au développement des régions nordiques, en apportant son soutien notamment en ce qui concerne l'information, la mobilité et la formation de la main-d'œuvre.
- Pour répondre aux besoins émergents de sa clientèle, Emploi-Québec poursuivra les travaux issus de sa transformation organisationnelle, tout en s'appuyant sur le partenariat établi avec les ressources externes spécialisées en développement de l'employabilité afin d'optimiser la complémentarité des services fournis et l'offre de service à la clientèle.
- Les cibles 2012-2013 sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent (16 cibles sur 22). Quatre cibles sont revues à la baisse à la suite de la fin du Plan emploi métropole. La cible « proportion des plaintes avec recommandation de modification » a également été revue, passant de 25 % à 20 %. Ce changement pose un plus grand défi au réseau. Enfin, la cible « nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre » est plus élevée qu'en 2011-2012, passant de 4 788 à 6 574.
- Le budget d'intervention dont dispose Emploi-Québec en 2012-2013 pour financer les mesures actives des services publics d'emploi s'élève à 905,8 millions de dollars. Ce budget a diminué de 17,5 millions de dollars (- 1,9 %), principalement en raison de la fin du Plan emploi métropole et d'une réduction du financement de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

1

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

L'intervention d'Emploi-Québec s'inscrit dans la perspective selon laquelle le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière ainsi que l'insertion sociale des personnes aptes au travail.

SON OFFRE DE SERVICE

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale. Les services offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et d'accompagner les personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

Les services publics d'emploi contribuent à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre de même qu'à la réduction du chômage, des pertes d'emplois, de l'instabilité de l'emploi et des obstacles à la création d'emplois. En plus des services universels, qui sont offerts à l'ensemble de la population, et des entreprises, Emploi-Québec fournit des services d'emploi spécialisés. Ceux-ci s'adressent, d'une part, aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

De plus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles¹, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière. Ainsi, suivant le volet solidarité sociale de son offre de service, Emploi-Québec soutient financièrement les personnes et les familles démunies et favorise leur autonomie économique et sociale. En outre, elle les encourage à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Par son offre de service, Emploi-Québec contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux visant l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et la réduction de la pauvreté.

1. La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, remplace la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

SON CADRE DE GESTION

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec qui est fondé sur des résultats mesurables par rapport aux objectifs et aux cibles établis préalablement en fonction des services à fournir. Le cadre de gestion d'Emploi-Québec est défini dans sa convention de performance et d'imputabilité. Celle-ci précise notamment les indicateurs servant à l'établissement des cibles et à la reddition de comptes.

Emploi-Québec rend publics son plan d'action annuel et son rapport annuel de gestion et les dépose à l'Assemblée nationale. De plus, son plan d'action est élaboré conformément aux paramètres de transfert de la responsabilité des mesures actives d'emploi, tels qu'ils ont été convenus avec le gouvernement fédéral dans l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail².

Afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Emploi-Québec mène ses interventions de façon décentralisée et en partenariat. Manifestations de ce partenariat, les deux ententes³ conclues entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail favorisent le renforcement du rôle et de la contribution des partenaires en matière de qualification de la main-d'œuvre. Emploi-Québec s'appuie aussi sur l'expertise d'un réseau d'organismes travaillant au développement de l'employabilité⁴.

Appuyée sur une analyse stratégique des enjeux, la planification nationale d'Emploi-Québec trouve son prolongement dans les plans d'action régionaux, qui précisent les actions régionales permettant de concrétiser les orientations du plan d'action national et d'atteindre les objectifs et les cibles qui y figurent. Le plan d'action d'Emploi-Québec se concrétise par les plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre, des comités d'intégration et de maintien en emploi, des comités consultatifs et du Conseil emploi métropole.

Par son plan d'action, Emploi-Québec contribuera à la réalisation du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Plan stratégique 2011-2014 de la Commission des partenaires du marché du travail. Bien qu'Emploi-Québec produise un plan d'action annuel, sa planification est aussi effectuée dans une perspective triennale. Cette perspective pluriannuelle s'impose, eu égard à la nature structurelle et au caractère persistant des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi. Ainsi, les orientations du présent plan d'action, bien qu'elles aient fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'incertitude économique en 2012, s'inscrivent en continuité de celles de 2011-2012. L'action d'Emploi-Québec s'inscrit aussi dans le contexte du Plan d'action de développement durable et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

2. Il s'agit de l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail, 1997.

3. Il s'agit des deux ententes suivantes : Un partenariat actif au service de l'ensemble de la population du Québec pour un service public d'emploi performant et une action concertée en faveur du développement des compétences de la main-d'œuvre, intervenue en décembre 2005, et Entente relative aux responsabilités attribuées et aux fonctions déléguées à la Commission, conclue en février 2008.

4. Le Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant en employabilité, adopté en 2004, témoigne de l'importance du rôle de ces organismes dans l'offre de service d'Emploi-Québec.

2

L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PRINCIPAUX ENJEUX

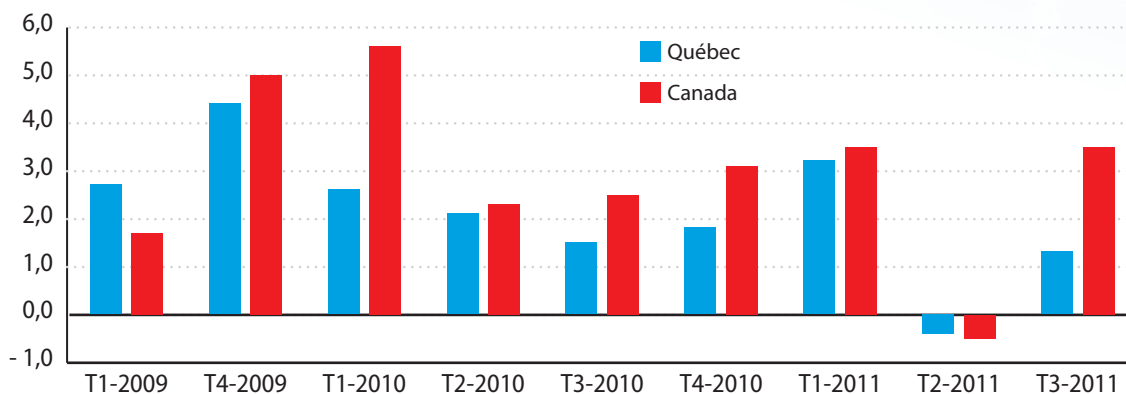
2.1 LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES PERSONNES : ÉTAT ACTUEL ET PRÉVISIBLE

La croissance économique ralentit en 2011

Après la reprise économique vigoureuse qui a suivi la récession ayant débuté à la fin de 2008, la croissance économique de l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les États-Unis, a ralenti de façon marquée. Alors que le produit intérieur brut en dollars constants (PIB réel) progressait à un rythme de près de 4,0 % à taux annuel de la fin 2009 jusqu'au milieu de 2010, la croissance n'a été que de 1,6 % en moyenne (+ 1,2 % aux États-Unis) au cours des trois premiers trimestres de 2011.

Au Canada et au Québec, la croissance économique a été plutôt instable durant cette même période. En moyenne, du troisième trimestre de 2009 au deuxième de 2010, la croissance a été de 3,6 % au Canada et de 3,0 % au Québec. Par contre, au cours des trois premiers trimestres de 2011 celle-ci n'a été que de 2,2 % au Canada et de 1,4 % au Québec.

■ ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN DOLLARS CONSTANTS (VARIATION EN % À TAUX ANNUELISÉ)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Le ralentissement économique a eu des répercussions sur le marché du travail québécois. Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, l'emploi a eu tendance à reculer et le chômage à progresser au Québec dans la deuxième moitié de l'année. Par contre, pour l'ensemble de l'année 2011, l'emploi s'est accru de 1,0 % et le taux de chômage a reculé de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 7,8 % (voir la prochaine section).

Les données administratives présentent un tout autre portrait. En effet, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi actifs et aptes à l'emploi a baissé de 47 000 (- 15,6 %) depuis décembre 2010 pour s'établir, en décembre 2011, à 253 500, soit seulement 4 500 prestataires de plus qu'avant la récession (décembre 2007). Aussi, le nombre de personnes bénéficiant des programmes d'assistance sociale en décembre 2011 a diminué de 13 740 par rapport à décembre 2010 et le taux d'assistance sociale est passé de 7,2 % en novembre 2010 à 7,0 % en novembre dernier, à égalité de son plus bas niveau, qui a été observé en novembre 1975.

La situation en 2011 : sur une base annuelle, l'amélioration des conditions sur le marché du travail se poursuit

Sur une base annuelle, les principaux indicateurs du marché du travail en 2011 sont nettement positifs. Ainsi, en 2011, le Québec a enregistré une augmentation de 38 500 emplois (+ 1,0 %). La proportion des personnes en emploi, parmi la population la plus susceptible d'être sur le marché du travail, soit la population âgée de 15 à 64 ans, a progressé de 0,3 point de pourcentage, pour s'établir à 71,4 % en 2011, soit seulement 0,3 point de pourcentage de moins par rapport au sommet atteint en 2008. Quant au taux d'activité des 15 à 64 ans, il a atteint en 2011 un nouveau sommet historique, à 77,4 %.

■ PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC (population de 15 ans ou plus, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011
Création d'emploi			
en niveau	- 32 000	66 700	38 500
en %	- 0,8	1,7	1,0
Taux de chômage (en %)	8,5	8,0	7,8
Taux d'activité – 15-64 ans (en %)	77,1	77,3	77,4
Taux d'emploi – 15-64 ans (en %)	70,5	71,1	71,4

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, moyennes annuelles.

Les emplois créés en 2011 sont tous à temps plein, contrairement à ce qui a été observé en 2010, alors que l'augmentation du nombre d'emplois à temps plein était à peu près égale à celle du nombre des emplois à temps partiel. Après une hausse marquée en 2009 (+ 19 500; + 3,6 %), le nombre de travailleuses et de travailleurs autonomes a diminué pour une deuxième année d'affilée, soit de 17 800 (- 3,2 %) en 2010 et de 1 500 (- 0,3 %) en 2011. Quant au nombre de salariées et de

salariés, il s'est accru de 39 900 (+ 1,2 %) en 2011. Globalement, le salaire horaire moyen des travailleuses et travailleurs salariés a augmenté de 1,6 % en 2011 par rapport à 2010 (+ 1,7 % entre 2009 et 2010).

Grâce à la bonne tenue de l'emploi, le taux de chômage s'est replié sous la barre des 8,0 %, pour s'établir à 7,8 % en 2011. La durée du chômage a eu tendance à s'allonger au cours des quatre dernières années. Depuis son creux historique de 2008, la durée du chômage s'est accrue de 5,2 semaines passant de 18 semaines à 23,2 semaines en 2011. Ce sont particulièrement des travailleurs expérimentés (55 ans ou plus) qui ont connu la plus forte augmentation de la durée du chômage, qui est passée de 28,7 semaines en 2008 à 42,8 semaines en 2011 (+ 14,1 semaines).

Les hommes et les travailleuses et travailleurs expérimentés ont davantage profité de l'amélioration des conditions sur le marché du travail en 2011 que les autres groupes démographiques. Des 38 500 nouveaux emplois créés en 2011, 22 800 ont été obtenus par les hommes (+ 1,1 %), alors que les femmes en ont obtenu 15 600 (+ 0,8 %). Quant au taux de chômage, il a reculé de 0,5 point de pourcentage chez les hommes (de 8,9 % en 2010 à 8,4 % en 2011), mais a progressé de 0,1 point chez les femmes, pour se situer à 7,0 % en 2011. La croissance de l'emploi a été particulièrement marquée chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (+ 22 400; + 4,1 %) et celles âgées de 65 ans ou plus (+ 5 600; + 6,0 %). Le nombre d'emplois occupés par les personnes âgées de 25 à 44 ans a également enregistré une hausse (22 300 emplois; + 1,3 %). Par contre, en ce qui a trait aux plus jeunes (15 à 24 ans) et aux personnes âgées de 45 à 54 ans, le nombre d'emplois a diminué de 2 600 (- 0,5 %) et 9 200 (- 0,9 %) respectivement.

L'emploi s'accroît dans le secteur des services, mais diminue dans celui de la fabrication

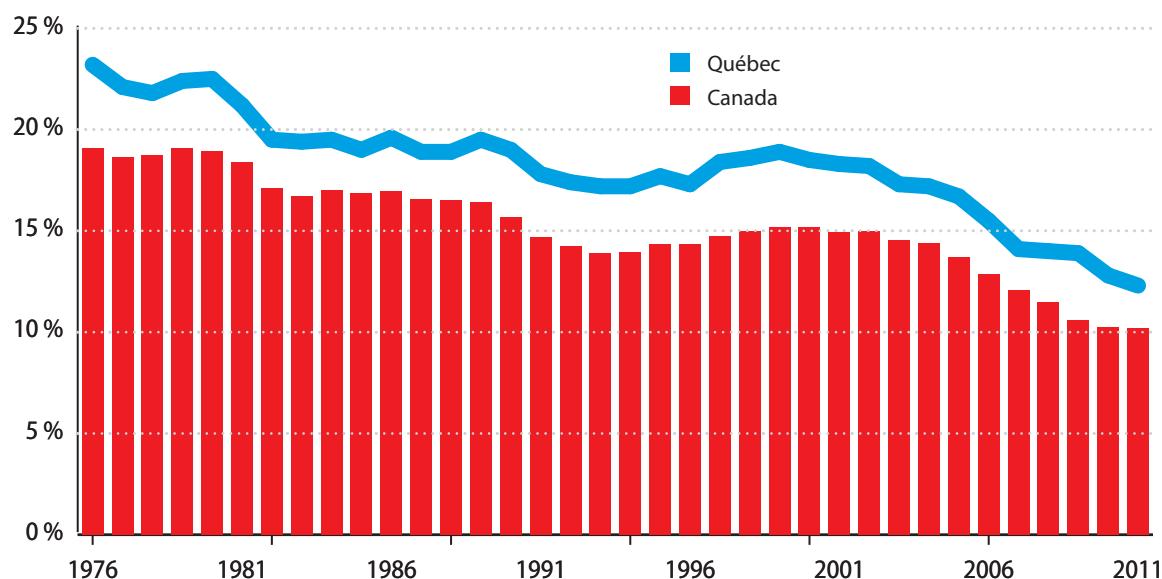
La création d'emplois a été marquée dans les secteurs des services (+ 39 600 emplois; + 1,3 %), alors que du côté des secteurs des biens, l'emploi a globalement peu varié (- 1 100; - 0,1 %), les gains d'emplois dans les secteurs primaires (+ 7 200 emplois; + 8,6 %) et de la construction (+ 6 800; + 2,9 %) ayant été annulés par les pertes d'emplois subies dans les secteurs des services d'utilité publique (- 1 900; - 5,7 %) et de la fabrication (- 13 300; - 2,7 %).

Depuis 2002, le nombre de personnes en emploi dans le secteur de la fabrication affiche un recul de 25,0 % (- 162 500 emplois)⁵. La part de ce secteur par rapport à l'emploi total est donc passée de 18,2 % en 2002 à 12,3 % en 2011. Toutefois, la part de l'emploi manufacturier par rapport à l'emploi total demeure plus élevée au Québec que chez ses principaux partenaires commerciaux. En effet, en 2011, la part de l'emploi manufacturier s'établissait à 11,8 % en Ontario, à 10,2 % au Canada et à 8,9 % aux États-Unis.

Plusieurs facteurs sont à l'origine des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier québécois, dont la force du dollar canadien par rapport à la devise américaine (passant de 63,68 cents en 2002 à 101,11 cents en 2011; + 58,8 %), le ralentissement économique au sud de la frontière et dans la plupart des pays industrialisés ainsi que la concurrence accrue des pays en développement.

5. L'année 2002 correspond à la période où le dollar canadien atteignait son niveau le plus bas par rapport à la devise américaine et où l'emploi manufacturier était à son niveau le plus haut.

■ PART DE L'EMPLOI MANUFACTURIER DANS L'EMPLOI TOTAL AU QUÉBEC ET AU CANADA



Source : Institut de la statistique du Québec.

La situation du marché du travail dans les régions⁶

La grande majorité des régions (12 régions sur 16⁷), dont l'Estrie (+ 5,8 %), l'Abitibi-Témiscamingue (+ 4,8 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+ 4,4 %) ont enregistré une hausse du niveau d'emplois en 2011 par rapport à 2010. Par contre, le niveau d'emplois en 2011 est inférieur à celui de 2010 dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (- 3,3 %), de Montréal (- 1,1 %) et de la Montérégie (- 0,2 %).

Par rapport à 2010, le taux de chômage a, en 2011, diminué dans huit régions, dont la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 2,4 points de pourcentage, à 12,4 %), le Bas-Saint-Laurent (- 2,0 points, à 8,0 %), l'Estrie (- 1,4 point, à 6,7 %) et la Mauricie (- 1,3 point, à 7,8 %). Par contre, il a augmenté dans sept régions, dont la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (+ 0,9 point de pourcentage, à 7,8 % en 2011), le Centre-du-Québec (+ 0,7 point, à 7,2 %) et la Capitale-Nationale (+ 0,7 point, à 5,8 %). La région de Montréal, qui avait été la région la plus durement touchée par la récession, présente un taux de chômage inchangé en 2011 par rapport à 2010, à 9,7 % (11,1 % en 2009).

Les perspectives économiques de 2012 sont teintées d'incertitude

L'évolution de l'économie en 2012 est particulièrement difficile à prévoir, en raison, entre autres, de l'instabilité des marchés boursiers, des difficultés croissantes de l'Europe en ce qui concerne la dette de certains pays (Grèce, Italie, Espagne), de la fin des mesures gouvernementales de soutien à l'économie mises en œuvre durant la récession de même que des mesures d'austérité annoncées pour contrer la hausse des déficits et la faible croissance de l'économie américaine. Dans ce contexte, les nouvelles prévisions de l'OCDE ont été revues à la baisse de façon importante.

6. Le Québec compte 17 régions économiques. Toutefois, dans l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, les données visant les deux régions les moins peuplées, soit la Côte-Nord et le Nord-du-Québec, sont regroupées afin d'accroître la fiabilité des résultats.

7. Le niveau d'emploi est demeuré inchangé dans une région, soit le Centre-du-Québec.

Aussi la Banque mondiale prévoit-elle que le PIB réel de la zone euro sera en baisse de 0,3 % en 2012. Ces derniers développements ne sont pas sans risque pour l'économie québécoise, du moins à court terme.

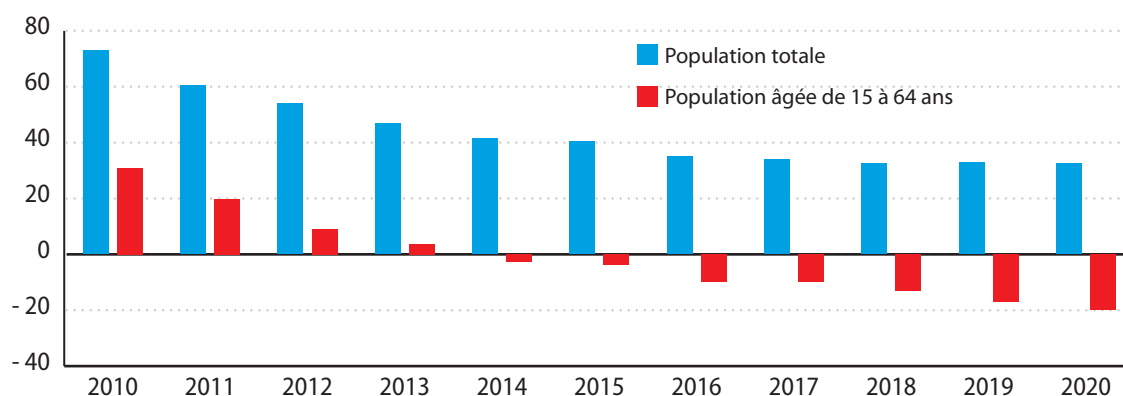
Malgré le climat d'incertitude, la croissance économique au Québec s'établira, selon les prévisions des grandes institutions financières, à 1,6 % en 2012 (+ 1,7 % en 2011). L'emploi devrait s'accroître de 0,3 % et le taux de chômage devrait se maintenir à 7,8 %. En outre, aucune institution financière ne prévoit une récession au Québec.

À plus long terme, les changements démographiques marqueront l'évolution du marché du travail

Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population en âge de travailler, soit la population âgée de 15 à 64 ans, devrait commencer à diminuer à partir de 2014. Le mouvement à la baisse devrait se poursuivre tout au long de la période de projection. À la fin de la décennie, le nombre de personnes de ce groupe d'âge diminuera de 20 000 (+ 36 100 en moyenne par année durant les années 2000).

L'évolution démographique défavorable que connaîtra le Québec au cours des prochaines années pourrait constituer un frein à l'accroissement de la richesse collective, si certains ajustements ne s'effectuent pas de façon suffisante. D'où l'importance, pour compenser les effets de ce phénomène démographique, d'accroître la participation du plus grand nombre possible de personnes au marché du travail et à l'emploi et de soutenir les entreprises pour améliorer leur productivité et faciliter leur adaptation aux changements.

■ ÉVOLUTION DE LA POPULATION AU QUÉBEC DE 2010 À 2020, SELON LE GROUPE D'ÂGE (EN MILLIERS)



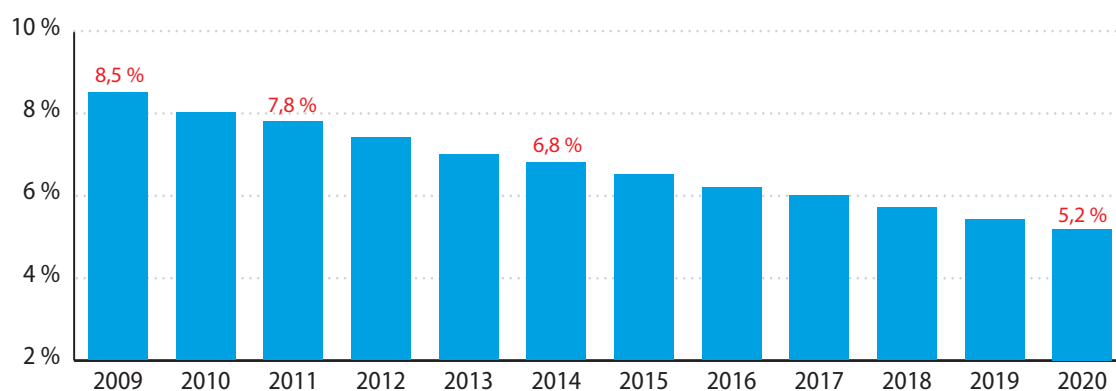
Sources : Emploi-Québec, *Perspectives à long terme 2011-2020*, septembre 2011.

Au chapitre de la participation au marché du travail et à l'emploi, le Québec a fait des gains importants. Entre 2000 et 2011, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans est passé, au Québec, de 67,1 % à 71,4 %. Aussi le Québec se situe-t-il bien par rapport aux 36 États membres de l'OCDE, en occupant le douzième rang en 2010 (seizième rang en 2000). Par contre, la position du Québec concernant le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est plus faible que celle de plusieurs États membres de l'OCDE. En 2010, le Québec se situait, à cet égard, au vingtième rang. Les personnes issues de minorités visibles et les personnes immigrantes,

et particulièrement celles qui sont nouvellement arrivées au pays (depuis cinq ans ou moins), présentent également de faibles taux d'emploi et affichent des taux de chômage nettement supérieurs à l'ensemble de la population.

En se fondant sur le scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec et sur un certain nombre d'hypothèses⁸, les perspectives à long terme établies par Emploi-Québec⁹ prévoient un recul additionnel du taux de chômage d'ici 2020. Celui-ci devrait diminuer graduellement pour passer de 7,8 % en 2011 à 6,8 % en 2014, et à 5,2 % en 2020, soit un niveau jamais vu depuis le milieu des années 1960.

■ LE TAUX DE CHÔMAGE AU QUÉBEC DE 2009 À 2020



Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* pour les années 2009 à 2011, et Emploi-Québec, *Perspectives à long terme*, septembre 2011, pour les années de 2012 à 2020.

Toujours selon les perspectives à long terme d'Emploi-Québec, 1,4 million d'emplois seront à pourvoir entre 2011 et 2020 :

- plus de 300 000 postes en raison de la croissance économique¹⁰, dont plus des deux tiers requerront des études techniques ou universitaires;
- un peu plus d'un million de postes en raison du remplacement des personnes qui prendront leur retraite (entre 2000 et 2009, le nombre de retraites s'élevait à 777 800, ce qui témoigne du vieillissement accéléré de la main-d'œuvre québécoise).

Même si les besoins seront grands et que la main-d'œuvre se fera de plus en plus rare, les travailleurs et travailleuses, compte tenu des bassins potentiels de main-d'œuvre disponible, seront en nombre suffisant. Ainsi, même si elles et ils seront moins nombreux, les jeunes, qui ne sont pas sur le marché du travail actuellement, occuperont plus de la moitié de ces postes, alors que les personnes qui auront nouvellement immigré au cours de cette période en occuperont 17 %.

8. Ces hypothèses touchent principalement l'évolution des taux de participation au marché du travail selon les groupes d'âge et selon le sexe. Les perspectives à long terme s'appuient également sur un scénario de croissance économique élaboré par le Conference Board du Canada.

9. Emploi-Québec, *Perspectives à long terme 2011-2020*, septembre 2011.

10. Il s'agit de la création nette d'emplois; le nombre de postes qui seront créés durant cette période à la suite de l'expansion d'une entreprise ou de la création de nouvelles entreprises surpassera de 300 000 celui des postes qui disparaîtront, par exemple, à la suite de la fermeture d'entreprises ou en raison de la non-disponibilité de la main-d'œuvre.

La hausse du taux de participation au marché du travail, notamment des personnes de 55 ans ou plus, permettra de pourvoir 20 % de ces postes.

Même si la main-d'œuvre disponible sera suffisante pour répondre aux besoins du marché du travail, l'appariement entre la main-d'œuvre et les postes vacants ne se fera pas sans difficulté et tous les acteurs devront s'ajuster. Une proportion grandissante de postes vacants risque de demeurer inoccupée durant une longue période de temps, soit quatre mois ou plus¹¹. Les employeurs seront entre autres amenés, plus qu'auparavant, à accepter des candidates et des candidats qui ne répondent pas entièrement à leurs besoins, quitte à les former en fonction des particularités de leur entreprise. La main-d'œuvre actuelle et celle de demain devront, pour leur part, disposer d'information pertinente sur les possibilités d'emploi de l'avenir de façon à faire les choix appropriés et, entre autres, à choisir les formations permettant d'accéder à ces emplois. L'adéquation entre la formation et l'emploi constitue donc un enjeu important.

Ainsi, contrairement aux années 1980 et 1990 où les employeurs pouvaient compter sur une main-d'œuvre abondante grâce à l'entrée massive des jeunes sur le marché du travail et à la participation accrue des femmes au marché du travail, les années qui s'annoncent seront marquées par une plus grande rareté de la main-d'œuvre, en raison notamment des départs plus nombreux à la retraite et d'un nombre de moins en moins élevé de jeunes faisant leur entrée sur le marché du travail. Le Service public d'emploi aura un rôle à jouer afin d'aider les acteurs du marché du travail à s'adapter à la situation.

Les difficultés de recrutement s'amplifieront

En raison de l'amélioration marquée de l'état du marché du travail, qui se traduira par un nombre toujours plus faible de personnes disponibles pour occuper les emplois offerts par les entreprises, ces dernières devraient avoir de plus en plus de difficulté à pourvoir leurs postes vacants. Elles devront relever le défi qui consiste à adapter la gestion des ressources humaines de façon à attirer et à fidéliser la main-d'œuvre. Les entreprises feront face à des pressions pour améliorer les conditions de travail et revoir à la hausse les salaires, qui augmenteront plus rapidement que l'inflation. En outre, les entreprises seront davantage enclines à accueillir une main-d'œuvre plus diversifiée.

Les pressions sur les conditions de travail risquent d'affecter la compétitivité des entreprises ainsi que leur capacité à maintenir et à créer des emplois. Ce risque est d'autant plus grand que la devise canadienne, un autre facteur déterminant quant à la compétitivité, se situe à des valeurs historiquement élevées, presque à parité avec le dollar américain.

Les changements rapides de l'économie et du marché du travail feront fortement appel à la capacité d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre. Afin de maintenir et même d'accroître leur compétitivité, les entreprises devront faire des gains de productivité en innovant de même qu'en investissant davantage en machines et matériel, notamment dans les technologies de l'information et des communications. Elles devront également investir dans la formation de leur main-d'œuvre afin que cette dernière puisse utiliser les nouveaux équipements, et s'assurer d'une organisation du travail qui maximise la contribution de chaque membre du personnel. Ces gains

11. Selon l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec, au printemps 2010, la proportion des postes vacants pour une longue durée signalés par les entreprises du secteur privé employant cinq personnes ou plus s'établissait à 21,6 %, soit 11 851 postes vacants depuis quatre mois ou plus sur un total de 54 754 postes vacants.

de productivité sont d'autant plus nécessaires et importants étant donné que la concurrence des pays émergents, où le coût de la main-d'œuvre est faible, devrait s'intensifier au cours des prochaines années et que le Québec accuse un retard en matière de productivité du travail par rapport à la plupart des États membres de l'OCDE. En 2010, le Québec se situait au dix-neuvième rang sur les 35 États membres de l'OCDE.

Par contre, en raison des conditions de leurs marchés, certaines entreprises ne pourront s'ajuster et devront cesser leurs activités ou relocaliser certaines activités de production dans des pays où le coût de la main-d'œuvre est faible, ce qui occasionnera des licenciements. Ces nouveaux chômeurs et chômeuses devront se reclasser dans d'autres entreprises qui, dans bien des cas, seront dans des secteurs d'activité économique plus productifs et à plus haute valeur ajoutée que celui de leur ancien employeur.

Un chômage et un sous-emploi persistants chez certains groupes

Malgré l'amélioration continue des conditions sur le marché du travail, le chômage et le sous-emploi demeureront une réalité pour plusieurs personnes. À conjoncture égale, le risque de chômage et de sous-emploi est déterminé avant tout par la scolarité et la qualification professionnelle. En fait, le taux de chômage de celles et ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires est deux fois plus élevé que celui de la population en général. Le risque peut toutefois être aggravé en raison de certaines caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, l'intégration et le maintien en emploi resteront difficiles pour les personnes éloignées du marché du travail ainsi que pour certains groupes, notamment les personnes handicapées, les personnes de 55 ans ou plus, les femmes responsables d'une famille monoparentale et ayant de jeunes enfants, les personnes immigrantes récemment arrivées au pays, les personnes faisant partie des minorités visibles, les autochtones et les personnes judiciairisées. Certaines d'entre elles auront besoin d'une aide particulière pour réussir leur intégration en emploi de façon durable.

Dans un contexte où les entreprises seront, à moyen et à long termes, aux prises avec une rareté persistante de la main-d'œuvre et que les compétences seront déterminantes pour une intégration réussie en emploi, il est important, afin de développer l'employabilité des personnes qui appartiennent aux groupes sous-représentés sur le marché du travail ou des personnes qui sont éloignées du marché du travail de poursuivre les actions visant à favoriser leur insertion et leur maintien en emploi. La clientèle des programmes d'assistance sociale comprend une forte concentration de ces personnes. Les employeurs seront appelés, quant à eux, à revoir leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines (réduire leurs critères d'embauche, former davantage leur personnel, s'ouvrir à la diversité) afin d'utiliser le plein potentiel d'emploi de l'ensemble de la main-d'œuvre et de satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre.

Notons, toutefois, qu'en raison du dynamisme du marché du travail québécois¹², une grande majorité des chômeuses et des chômeurs sont à même de trouver un emploi sans aide ou avec un minimum d'aide. Par contre, leur rapidité à le faire, comme celle des entreprises à pourvoir leurs postes, dépend de l'accessibilité et de la qualité de l'information sur les offres d'emploi des entreprises et sur les possibilités qu'offre le marché du travail.

12. Chaque année, plus d'un million de périodes de chômage sont enregistrées au Québec.

La dépendance aux programmes d'assistance sociale est en baisse au Québec

Différents indicateurs indiquent des progrès notables en matière de lutte contre la pauvreté. En effet, le taux de faible revenu, calculé selon la mesure du panier de consommation, est passé de 11,6 % en 2000 à 9,5 % en 2008. En 2009, ce taux est demeuré inchangé par rapport à 2008, malgré la récession de 2008-2009.

Par ailleurs, au cours des 15 dernières années, le Québec a connu une baisse appréciable du nombre moyen de personnes bénéficiant (adultes et enfants) des programmes d'assistance sociale¹³. Se situant à 801 344 en 1996, le nombre de ces prestataires a diminué de 316 022 (- 39,4 %), pour s'établir à 485 322 en 2008. Cependant, en raison de la détérioration des conditions sur le marché du travail au cours des années 2008 et 2009, le nombre de prestataires a connu de faibles hausses, soit + 1,0 % en 2009 par rapport à 2008 et + 0,3 % en 2010 par rapport à 2009. Grâce au retour de la croissance économique, le nombre de prestataires a diminué de 1,8 % en 2011 par rapport à l'année précédente.

Les prestataires adultes de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi, qui sont plus près du marché du travail que l'ensemble des prestataires, ont été davantage touchés par la récession (+ 1,7 % en 2009). Par contre, ils ont pu bénéficier plus rapidement de l'amélioration des conditions sur le marché du travail en 2010, le nombre de prestataires adultes de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi ayant légèrement décliné cette année-là. Ce nombre a diminué de façon plus marquée en 2011, soit de 3,2 %.

Quant au taux d'assistance sociale, soit la proportion des personnes bénéficiant des programmes d'assistance sociale parmi la population âgée de moins de 65 ans, il est passé de 12,6 % en 1996 à 7,3 % en 2008 avant de remonter légèrement pour se fixer à 7,4 % en 2009. En 2010, il se situait à 7,3 %, soit l'un des taux les plus bas enregistrés au Québec depuis 1975. Malgré cette amélioration, le Québec partage avec l'Ontario le deuxième rang quant aux taux d'assistance sociale les plus élevés parmi les provinces canadiennes. En 2010¹⁴, au Québec, ce taux était supérieur de 1,0 point de pourcentage à la moyenne canadienne.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009 a permis d'appliquer, dans divers domaines, des mesures structurantes qui ont contribué à la réduction du taux de pauvreté au Québec. Afin de soutenir les personnes les plus démunies et de prévenir la dépendance à l'aide financière de dernier recours, le gouvernement s'est doté d'un second plan d'action visant à lutter contre la pauvreté, soit le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Ce plan mise sur la mobilisation des acteurs nationaux, régionaux et locaux et sur la concertation entre ceux-ci.

13. La clientèle des programmes d'assistance sociale est composée des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des participantes et participants au Programme alternative jeunesse. La clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours comprend les prestataires de l'aide sociale (sans contraintes à l'emploi ou ayant une contrainte temporaire à l'emploi) et les prestataires de la solidarité sociale (ayant des contraintes sévères à l'emploi).

14. Différents facteurs influent sur le taux d'assistance sociale, dont la situation économique et les conditions d'accès aux programmes d'assistance sociale et les modalités qui s'y rattachent, ces éléments variant selon la province.

2.2 LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Comme il a été mentionné précédemment, le marché du travail fait face à des changements majeurs. Au cours des prochaines années, ces transformations agiront sur l'évolution de la clientèle d'Emploi-Québec. Non seulement on observera une diminution de celle-ci, mais sa composition de même que ses besoins seront différents. Parallèlement, Emploi-Québec aura à prendre en compte l'accentuation des mouvements de son personnel, en raison des nombreux départs à la retraite et de l'application de la règle gouvernementale relative au remplacement des personnes qui prennent leur retraite.

Par ailleurs, l'environnement interne actuel d'Emploi-Québec est caractérisé par une infrastructure informatique vieillissante. Comme cette infrastructure sert à soutenir le travail du personnel en vue de la prestation des services à la population et aux entreprises, son degré d'efficacité nuit à la productivité. Elle nécessite donc des améliorations.

En outre, les habitudes en matière de service à la clientèle ont connu des changements majeurs ces dernières années, les nouvelles technologies de l'information et des communications étant de plus en plus accessibles et utilisées par les clientèles. À titre d'exemple, l'utilisation d'Internet pour recevoir des services ou interagir avec des établissements publics ou des entreprises (banques, services gouvernementaux, etc.) est maintenant courante. Or, l'organisation de la prestation de services d'Emploi-Québec n'a pas suivi cette évolution d'aussi près qu'il l'aurait fallu.

Ainsi, pour continuer à remplir sa mission avec succès et assurer la prestation de services efficaces, Emploi-Québec, à l'instar de nombreux États membres de l'OCDE, doit innover et opérer une transformation organisationnelle pour améliorer et diversifier ses modes de prestations de services afin de répondre de façon plus efficace et efficiente aux besoins de ses clientèles et, ainsi, faire face aux mutations du marché du travail, à la situation des finances publiques ainsi qu'aux nombreux mouvements de personnel qui surviendront au cours des prochaines années. Ces différents éléments posent des défis que l'organisation ne peut relever en s'appuyant sur son modèle d'affaires actuel.

2.3 LES ENJEUX POUR EMPLOI-QUÉBEC

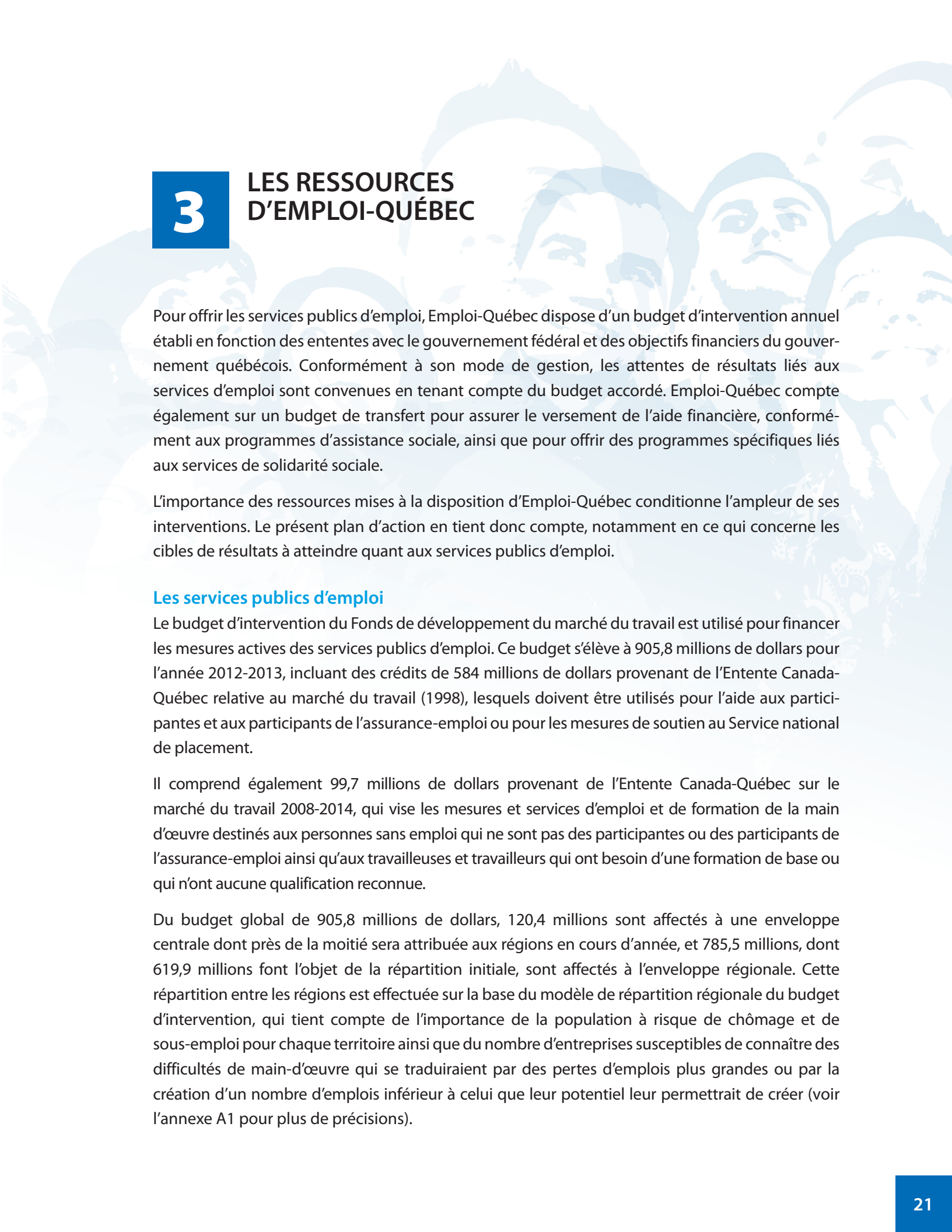
Compte tenu des éléments présentés, les principaux enjeux auxquels fera face Emploi-Québec en 2012-2013 sont les suivants :

ENJEU 1 : Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale et impact possible sur le marché du travail québécois en 2012.

ENJEU 2 : Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés.

ENJEU 3 : La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale.

ENJEU 4 : L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail.



3

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC

Pour offrir les services publics d'emploi, Emploi-Québec dispose d'un budget d'intervention annuel établi en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du budget accordé. Emploi-Québec compte également sur un budget de transfert pour assurer le versement de l'aide financière, conformément aux programmes d'assistance sociale, ainsi que pour offrir des programmes spécifiques liés aux services de solidarité sociale.

L'importance des ressources mises à la disposition d'Emploi-Québec conditionne l'ampleur de ses interventions. Le présent plan d'action en tient donc compte, notamment en ce qui concerne les cibles de résultats à atteindre quant aux services publics d'emploi.

Les services publics d'emploi

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. Ce budget s'élève à 905,8 millions de dollars pour l'année 2012-2013, incluant des crédits de 584 millions de dollars provenant de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (1998), lesquels doivent être utilisés pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi ou pour les mesures de soutien au Service national de placement.

Il comprend également 99,7 millions de dollars provenant de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014, qui vise les mesures et services d'emploi et de formation de la main d'œuvre destinés aux personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs qui ont besoin d'une formation de base ou qui n'ont aucune qualification reconnue.

Du budget global de 905,8 millions de dollars, 120,4 millions sont affectés à une enveloppe centrale dont près de la moitié sera attribuée aux régions en cours d'année, et 785,5 millions, dont 619,9 millions font l'objet de la répartition initiale, sont affectés à l'enveloppe régionale. Cette répartition entre les régions est effectuée sur la base du modèle de répartition régionale du budget d'intervention, qui tient compte de l'importance de la population à risque de chômage et de sous-emploi pour chaque territoire ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre qui se traduiraient par des pertes d'emplois plus grandes ou par la création d'un nombre d'emplois inférieur à celui que leur potentiel leur permettrait de créer (voir l'annexe A1 pour plus de précisions).

Les services de solidarité sociale

Le budget de transfert dont disposent les services de solidarité sociale s'établit à 2,9 milliards de dollars en 2012-2013. Il s'agit essentiellement d'une enveloppe centrale dont les dépenses sont administrées régionalement en fonction des prestations auxquelles les ménages ou les individus ont droit en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et de son règlement d'application (voir l'annexe A2 pour plus de précisions).

4

LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ET ATTEINDRE LES RÉSULTATS ATTENDUS

En 2012-2013, compte tenu des enjeux auxquels elle fait face, Emploi-Québec structurera ses interventions autour de cinq grandes orientations, cohérentes par rapport à celles du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'à celles du Plan stratégique 2011-2014 de la Commission des partenaires du marché du travail.

- Orientation 1 :** Prévenir les effets de la conjoncture économique sur le marché du travail et soutenir la croissance de l'emploi par l'ajustement de l'offre de service
- Orientation 2 :** Favoriser la participation active au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de personnes
- Orientation 3 :** Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements
- Orientation 4 :** Offrir les services de solidarité sociale dans une perspective d'insertion en emploi et soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale, tout en accordant un soutien du revenu aux personnes qui bénéficient des divers programmes d'aide financière
- Orientation 5 :** Revoir et optimiser le partenariat, les processus de travail, la prestation de services et l'organisation territoriale d'Emploi-Québec

Les orientations 2012-2013 s'inscrivent dans la continuité des orientations du plan d'action de l'exercice précédent, bien qu'elles aient été ajustées pour tenir compte du contexte économique teinté d'incertitude. Les orientations et les axes d'intervention retenus permettent de parer à ce climat, tout en faisant face aux enjeux structurels avec lesquels le Québec est aux prises.

Ainsi, ces orientations tiennent compte du nombre encore élevé de chômeurs et de chômeuses en 2011. Elles contribuent à l'amélioration du taux d'emploi de la population ainsi que celle de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements. De plus, Emploi-Québec soutiendra financièrement les personnes et les familles démunies, tout en privilégiant l'emploi comme principal moyen d'assurer l'autonomie économique et sociale des personnes considérées comme aptes au travail, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, l'orientation organisationnelle témoigne de la nécessité pour Emploi-Québec d'entreprendre un projet de transformation organisationnelle visant à moderniser sa prestation de services, et ce, afin de répondre de façon plus efficiente et efficace aux besoins de ses clientèles.

Conformément à sa gestion par résultats, l'atteinte des objectifs d'Emploi-Québec se mesure à l'aide de 22 indicateurs ciblés qui constituent des points de repère pour évaluer la performance de l'organisation. Les indicateurs sont interreliés et peuvent traduire des résultats associés à plus d'une orientation ou d'une stratégie.

Pour structurer ses interventions autour des cinq grandes orientations et pour concrétiser les stratégies et actions présentées dans la section suivante, Emploi-Québec dispose d'un ensemble de produits, mesures et services qui prennent en compte la diversité des besoins de la clientèle.

ORIENTATION 1

PRÉVENIR LES EFFETS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
ET SOUTENIR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR L'AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

ENJEU

**Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale
et impact possible sur le marché du travail en 2012**

Dans un contexte où l'évolution de l'économie mondiale est incertaine et que les informations sur la situation du marché du travail québécois au cours des derniers mois de 2011 sont préoccupantes, Emploi-Québec devra ajuster son offre de service pour parer à toute éventualité.

Par conséquent, en 2012-2013, Emploi-Québec poursuivra ses interventions afin d'aider les chômeurs et les chômeuses et les personnes à risque de perdre leur emploi de même que les secteurs d'activité et les entreprises en difficulté. Ses interventions viseront également à soutenir la création d'emplois, en particulier dans les régions les plus vulnérables.

En collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, Emploi-Québec accentuera la veille quant à la situation du marché du travail et à l'évolution de ses bassins de clientèle et continuera d'apporter les ajustements nécessaires à son offre de service.

En collaboration avec ses partenaires, Emploi-Québec entend concrétiser sa première orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent.

AXE D'INTERVENTION

Une veille active de l'évolution du marché du travail

- Effectuer une vigie plus soutenue de l'activité économique et du marché du travail, de façon à intervenir promptement à tout mouvement inhabituel qui pourrait affecter le marché du travail.

AXE D'INTERVENTION

Les mesures de prévention et d'aide aux chômeurs et aux personnes qui risquent de perdre leur emploi

- Soutenir financièrement l'accès à la formation, en particulier la formation de base, des travailleuses et des travailleurs en situation de mise à pied temporaire ou à risque de perdre leur emploi.
- Faciliter l'arrimage des entreprises et des chercheurs et des chercheuses d'emploi en soutenant notamment l'intégration en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées.
- Offrir des services d'emploi adaptés aux travailleuses et aux travailleurs licenciés, dont l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, une entente conclue avec le gouvernement fédéral qui vise la réinsertion en emploi des travailleuses et des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables.

AXE D'INTERVENTION

Les mesures de prévention et d'aide aux entreprises en difficulté

- Soutenir la formation dans les entreprises grâce au programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail et, aussi, en appuyant les entreprises dans leurs efforts quant à la formation et à la gestion des ressources humaines.
- Appuyer les actions régionales de relance de l'emploi dans les régions où une diversification de l'économie s'impose.
- Poursuivre les activités d'évaluation, de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour répondre aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail.

INDICATEURS DE RÉSULTATS ¹⁵	CIBLES 2011-2012	CIBLES 2012-2013
1. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	136 500	136 500
2. Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50 900	50 900
3. Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	156,2 M\$	156,2 M\$

Note : Les cibles qui concernent les entreprises sont présentées à l'orientation 3.

ORIENTATION 2

FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES

ENJEU

Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés

Comme nous l'avons illustré précédemment, l'évolution démographique défavorable que connaîtra le Québec risque d'exercer des pressions à la baisse sur l'accroissement de la richesse collective, d'où l'importance d'accroître la participation au marché du travail et à l'emploi de la population en âge de travailler. Le fait d'occuper un emploi constitue toujours le principal moyen de réduire la pauvreté de façon durable.

¹⁵ Ces indicateurs de résultats sont complétés par d'autres indicateurs dont Emploi-Québec assurera le suivi en fonction de certaines caractéristiques des participantes et participants (ex. : jeunes, personnes handicapées, etc.).

Bien qu'une grande partie des chômeuses et des chômeurs soient relativement autonomes par rapport à leur intégration au marché du travail, un nombre important d'entre eux risquent de voir la durée de leur chômage se prolonger en l'absence d'une intervention des services publics d'emploi. Emploi-Québec visera notamment à mettre en œuvre les stratégies adaptées à la solution des problèmes liés au faible taux d'activité et au sous-emploi qui touchent plus particulièrement certains groupes, que les membres de ces groupes soient prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance sociale, ou encore, sans soutien public du revenu. Une attention particulière sera toutefois portée à l'aide à la mobilisation et à l'accompagnement des clientèles des programmes d'assistance sociale aptes au travail, à l'amélioration de l'intégration en emploi de la main-d'œuvre immigrante nouvellement arrivée ainsi qu'à l'encouragement au maintien en emploi de la main-d'œuvre expérimentée.

En raison des difficultés accrues de recrutement, Emploi-Québec sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important afin d'aider les entreprises à accueillir une main-d'œuvre provenant de bassins traditionnellement plus éloignés du marché du travail ou sous-utilisés, notamment par le recours à des mesures d'aide à l'embauche, à la formation en emploi et à la sensibilisation des entreprises à l'importance de la gestion de la diversité de la main-d'œuvre.

Emploi-Québec, en collaboration avec ses partenaires, entend concrétiser sa deuxième orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent¹⁶.

AXE D'INTERVENTION

La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles éloignées ou sous-représentées sur le plan de l'emploi

- Aider à mobiliser et à préparer les personnes éloignées du marché du travail, dont les clientèles des programmes d'assistance sociale aptes au travail ou les personnes à risque de dépendance à l'aide financière de dernier recours, en particulier la population adulte de moins de 25 ans :
 - en les sensibilisant aux avantages procurés par le travail et en les informant des mesures d'incitation financière existantes (la prime au travail, le supplément à la prime au travail pour la clientèle des programmes d'assistance sociale de longue durée et les simulations de revenu disponible);
 - en les accompagnant en vue de leur mise en mouvement vers l'emploi;
 - en leur offrant, en collaboration avec les organismes communautaires travaillant au développement de l'employabilité, des mesures et des services adaptés.
- Contribuer à favoriser l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, dont les personnes nouvellement arrivées au Québec, notamment :
 - en poursuivant le développement et la mise en œuvre du dispositif intégré de services destinés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées en vue d'assurer un meilleur arrimage des interventions et la continuité des services;
 - en concevant, au besoin, des actions particulières visant à soutenir les actions qui favorisent l'intégration en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées.
- Encourager les travailleuses et travailleurs expérimentés à poursuivre leur vie active en mettant à profit les leçons tirées de la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus, *Pour que toutes et tous profitent du plein emploi*, d'Emploi-Québec¹⁷.

16. Ces stratégies contribuent notamment à la concrétisation de l'orientation 1 du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail ».

17. Voir : www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_imt_45ansplus.pdf.

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail, en favorisant le recours au Programme alternative jeunesse et en contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement, *Enrichir le Québec de sa relève*¹⁸.
- Favoriser l'intégration au marché du travail des femmes :
 - en appliquant la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine¹⁹;
 - en collaborant à la mise en œuvre du second plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait;
 - en prenant en compte les actions prévues en matière d'analyse différenciée selon les sexes²⁰  ADS.
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées²¹ dont l'application relève d'Emploi-Québec.
- Soutenir, en complémentarité des actions entreprises par les partenaires intéressés, le développement de la main-d'œuvre autochtone afin de favoriser sa pleine participation au développement économique et social du Québec, notamment dans le contexte du développement des régions nordiques et par l'entremise des engagements découlant du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique qui vise à soutenir l'intégration en emploi des personnes judiciarisées adultes et poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2010-2013 pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable²².

AXE D'INTERVENTION

Le recours aux services d'information sur le marché du travail et de placement pour le choix professionnel, l'insertion rapide en emploi et l'aide au recrutement

- Favoriser l'utilisation maximale, grâce à une plus grande accessibilité, des services universels de placement et d'information sur le marché du travail (IMT), plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes (individus et entreprises).
- Poursuivre la production d'une information de qualité adaptée aux besoins des clientèles ainsi que le développement d'IMT en ligne et de Placement en ligne.
- Accroître la diffusion ciblée de l'information sur le marché du travail auprès des jeunes pour les guider en matière de choix professionnel et faire la promotion du Placement étudiant auprès des jeunes et des employeurs.
- Améliorer l'aide fournie dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi, particulièrement au regard des services universels de placement et de l'IMT.
- Consolider la fonction *Soutien à la démarche client* dans les salles multiservices.

18. Voir : www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie.

19. Voir : www.emploiuebec.gouv.qc.ca/individus/femmes/index.asp.

20. Voir : www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=455.

21. Voir : www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie_nationale/publications.asp.

22. Voir : www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf.

AXE D'INTERVENTION**L'intervention auprès des personnes prêtes à occuper un emploi qui ont besoin d'une aide d'appoint**

- Intervenir rapidement auprès des travailleuses et des travailleurs licenciés et des nouveaux demandeurs et demandeuses de prestations, en améliorant le repérage de ceux et celles qui ont un indice élevé d'employabilité.
- Poursuivre la Stratégie d'intervention renforcée auprès des prestataires d'aide financière de dernier recours.
- Assurer le repérage et l'aiguillage vers Emploi-Québec des prestataires de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger en l'absence d'une intervention d'Emploi-Québec et leur offrir des services d'emploi adaptés à leur situation au regard du marché du travail.

AXE D'INTERVENTION**L'intervention auprès des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée**

- Accroître, par l'entremise des services-conseils aux entreprises, la sensibilisation des employeurs à l'importance d'embaucher des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les membres des minorités visibles, les personnes immigrantes et les personnes handicapées.
- Aider les entreprises à intégrer et maintenir en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail ou issues des groupes qui y sont sous-représentés en offrant divers services, dont la mesure Subventions salariales, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi et la mesure Contrat d'intégration au travail.

INDICATEURS DE RÉSULTATS	CIBLES 2011-2012	CIBLES 2012-2013
4. Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement	550 000	550 000
5. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	270 000	266 500 ²³
6. Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	136 200	134 600
7. Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50,5 %	50,5 %
8. Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %	75 %

23. Cette cible et la suivante ont été majorées de 3 500 et de 1 600 respectivement en 2010-2011 et en 2011-2012 pour tenir compte du Plan emploi métropole. Le Plan emploi métropole a pris fin le 31 mars 2012, d'où la diminution des deux cibles en 2012-2013 par rapport à 2011-2012.

INDICATEURS DE RÉSULTATS	CIBLES 2011-2012	CIBLES 2012-2013
9. Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	32 000	32 000
10. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	95 000	95 000
11. Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	39 000	39 000
12. Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	41 %	41 %
13. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	41 000	40 000 ²⁴
14. Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43 %	43 %
15. Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	120,3 M\$	120,3 M\$

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS

ENJEU

Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés

Les pressions visant l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires, occasionnées par la rareté grandissante de la main-d'œuvre, la vigueur de la devise canadienne par rapport au dollar américain et la compétition accrue des pays où le coût de la main-d'œuvre est faible, sont autant d'éléments qui font appel à la capacité des entreprises à s'adapter aux changements. Afin de maintenir et d'améliorer leur compétitivité, les entreprises devront chercher à accroître leur productivité.

Emploi-Québec sera donc appelée à accompagner les entreprises qui cherchent à améliorer leur productivité en intervenant par rapport à la dimension liée à sa mission, soit la gestion des ressources humaines. Elle visera ainsi à favoriser la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre et des

²⁴. Cette cible a été majorée de 1 000 en 2010-2011 et en 2011-2012 pour tenir compte du Plan emploi métropole. Le Plan emploi métropole a pris fin le 31 mars 2012, d'où la diminution de la cible de 2012-2013 par rapport à celle de 2011-2012.

entreprises aux changements, en soutenant notamment la formation, le développement des compétences, la mobilité de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'organisation du travail.

Emploi-Québec, en collaboration avec ses partenaires, entend concrétiser sa troisième orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent²⁵.

AXE D'INTERVENTION

La formation

- Sensibiliser les entreprises à l'importance de recourir davantage à la qualification et à la formation continue de leur main-d'œuvre afin de faire face aux besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée.
- Soutenir financièrement les efforts en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre (en emploi ou sans emploi) en prêtant une attention particulière à la formation de base.
- Soutenir le regroupement des entreprises en mutuelles de formation.
- Favoriser une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, entre autres en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission des partenaires du marché du travail, notamment en participant à la mise en œuvre des pistes d'action annoncées en juin 2011²⁶.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente visant à accroître l'investissement des entreprises dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre grâce à la formation (Investissement-compétences), et ce, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail²⁷.

AXE D'INTERVENTION

Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

- Soutenir l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre en emploi, en faisant connaître les mesures et services d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), et aux organismes qui soutiennent les clientèles immigrantes nouvellement arrivées et en les leur offrant.
- Favoriser l'utilisation et le développement des stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, en collaboration étroite avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.
- Contribuer à la mise en œuvre des processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences que les personnes auront acquises en milieu de travail ou dans d'autres lieux.
- Soutenir la mise en œuvre des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

25. Ces stratégies contribuent notamment à la concrétisation de l'orientation 2 du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité ».

26. Ces pistes d'actions ont été annoncées par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Voir : www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/adequation.asp.

27. Voir : www.cpmpt.gouv.qc.ca/.

AXE D'INTERVENTION

Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises

- Sensibiliser les entreprises et les différents acteurs du marché du travail au phénomène de la rareté grandissante de la main-d'œuvre.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance, dans ce contexte, d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre et les inciter à le faire, notamment :
 - en ajustant leurs conditions de travail (ex. : politique salariale, horaires de travail, conciliation travail-famille);
 - en préparant la relève et le transfert d'expertise intergénérationnel des connaissances;
 - en accueillant une main-d'œuvre diversifiée;
 - en assurant la formation et la rétention des travailleuses et travailleurs expérimentés.
- Élaborer une stratégie de soutien à l'innovation en matière de gestion des ressources humaines dans les entreprises.

AXE D'INTERVENTION

La mobilité de la main-d'œuvre

- Favoriser une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, notamment grâce à la reconnaissance des compétences, à l'information sur le marché du travail et à Placement en ligne, dont le volet international de ce service, ainsi qu'au nouveau volet portant sur le développement des régions nordiques.
- Participer aux actions du gouvernement en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment dans le contexte du nouvel espace économique²⁸.
- Encourager l'amélioration de la formation de base des populations des régions ressources, notamment des travailleuses et des travailleurs saisonniers, par la mise à profit, à cette fin, des périodes de chômage.
- Promouvoir les métiers et professions dans les secteurs à plus haute valeur ajoutée et soutenir le reclassement, le recyclage et le redéploiement de la main-d'œuvre des entreprises et des industries en déclin et à plus faible valeur ajoutée vers celles en croissance et à plus forte valeur ajoutée.

AXE D'INTERVENTION

L'approche sectorielle

- Élaborer et mettre en œuvre, avec les autres ministères intéressés, la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs ou les régions qui auront été désignés comme étant prioritaires par le gouvernement.
- Soutenir, de façon cohérente par rapport aux priorités du ministère des Finances et de l'Économie, les efforts visant la restructuration des entreprises ainsi que l'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre aux changements et contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

28. Voir : www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/apropos/strategies/espace_economique.pdf.

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle de la Commission des partenaires du marché du travail, *Agir en concertation : un atout pour l'avenir*²⁹.
- Collaborer à la concrétisation de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et des investissements liés aux projets ACCORD³⁰.
- Participer au développement des secteurs industriels les plus prometteurs et créateurs d'emplois par son soutien, en matière de ressources humaines, aux projets majeurs et aux projets économiques d'envergure.
- Contribuer au développement du Nord québécois, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

INDICATEURS DE RÉSULTATS	CIBLES 2011-2012	CIBLES 2012-2013
16. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	4 788	6 574 ³¹
17. Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	10 100	9 600 ³²

En plus de viser l'atteinte de la cible liée aux entreprises nouvellement aidées par les interventions habituelles des services publics d'emploi, le réseau d'Emploi-Québec consacrera des efforts concrets à la mise en œuvre des différentes mesures et actions découlant de l'initiative Investissement-compétences, dont l'un des objectifs est la certification, d'ici 2014, de 20 000 entreprises qui s'engagent à intégrer la formation dans leurs valeurs et leurs pratiques d'affaires.

29. Voir : www.cpmv.gouv.qc.ca/publications/pdf/brochure_politique_intervention_sectorielle.pdf.

30. Action concertée de coopération régionale de développement. Voir : www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/projet-accord/.

31. La cible de nouveaux participants et participantes aux stratégies du Cadre se compose de deux éléments : 1) les activités à mener dans le contexte du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), qui sont sous la responsabilité du réseau d'Emploi-Québec (objectif de 5 000 en 2012-2013); et 2) les activités à mener dans le contexte de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) et des métiers qui ne font pas l'objet d'un programme d'apprentissage en milieu de travail, qui sont sous la responsabilité des comités sectoriels de main-d'œuvre (objectif de 1 574 en 2012-2013).

32. Cette cible a été majorée de 1 000 en 2010-2011 et de 500 en 2011-2012 pour tenir compte du Plan emploi métropole. Le Plan emploi métropole a pris fin le 31 mars 2012, d'où la diminution de la cible de 2012-2013 par rapport à celle de 2011-2012. À cette cible s'ajoutent les entreprises participant à l'initiative Investissement-compétences.

ORIENTATION 4

OFFRIR LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILISATION DES MILIEUX EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE, TOUT EN ACCORDANT UN SOUTIEN DU REVENU AUX PERSONNES QUI BÉNÉFICIENT DES DIVERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

ENJEU

La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale

Le soutien financier des personnes démunies est au cœur des services de solidarité sociale d'Emploi-Québec. En outre, Emploi-Québec déploie des efforts continus pour favoriser l'inclusion sociale des prestataires d'une aide financière de dernier recours et pour les soutenir, avec l'aide des services publics d'emploi, dans leurs démarches en vue d'un retour sur le marché du travail.

Afin de poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Québec s'est doté d'un second plan poursuivant cet objectif, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*³³, coordonné par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il s'articule autour de quatre orientations :

- Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux;
- Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes;
- Soutenir le revenu des personnes défavorisées;
- Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu.

Emploi-Québec, en collaboration avec ses partenaires, entend concrétiser sa quatrième orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent³⁴.

AXE D'INTERVENTION

Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies conformément au cadre législatif et réglementaire

- Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale et des programmes spécifiques, et ce, en appliquant les principes d'équité et de saine gestion des fonds publics.
- Offrir le Programme de soutien pour les travailleurs âgés aux personnes âgées de 55 à 59 ans qui ont été licenciés ou mises à pied entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 décembre 2012 afin de leur permettre de recevoir une aide financière jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec.
- Offrir le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, afin de soutenir temporairement, par une aide financière, les travailleuses et les travailleurs licenciés dans le cas d'un licenciement visant 50 personnes ou plus.

33. Voir : www.mess.gouv.qc.ca/plan-action/index.asp.

34. Ces stratégies contribuent notamment à la concrétisation des orientations 3 et 4 du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Aider les personnes et les familles » et « Soutenir le dynamisme des milieux et l'action communautaire ».

AXE D'INTERVENTION**L'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi**

- Offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours.
- Mettre en œuvre, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, des projets d'expérimentation afin d'améliorer le continuum de services intersectoriels en emploi et en santé pour les personnes handicapées.

AXE D'INTERVENTION**La contribution au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale**

- Soutenir la mise en œuvre des mesures du plan dont l'application incombe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment celles qui visent à favoriser l'insertion en emploi d'un nombre maximal de prestataires de l'aide sociale et celles qui visent à soutenir le revenu des personnes défavorisées et à favoriser leur inclusion sociale.

AXE D'INTERVENTION**La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

- Contribuer à la création et à la concrétisation des Alliances pour la solidarité avec chacune des régions et avec les organisations autochtones afin de favoriser la mobilisation et la concertation de l'ensemble des acteurs.
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, sous la coordination du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

INDICATEURS DE RÉSULTATS	CIBLE 2011-2012	CIBLE 2012-2013
18. Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours ³⁵	65 000	65 000

35. L'indicateur de résultats portant sur le nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours, à la suite d'interventions des services publics d'emploi et des services de solidarité sociale, reflète en partie les efforts qu'Emploi-Québec déploie pour favoriser l'insertion en emploi et l'inclusion sociale.

ORIENTATION 5

REVOIR ET OPTIMISER LE PARTENARIAT, LES PROCESSUS DE TRAVAIL, LA PRESTATION DE SERVICES ET L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC

ENJEU

L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail

Le marché du travail se transforme progressivement tout comme les besoins de la clientèle. Déjà, pour une grande partie des Québécoises et des Québécois, une part importante des périodes de chômage sont de courte durée. Cette part devrait s'accroître, ce qui nécessitera un accès élargi à des services d'aide à la recherche d'emploi et d'information de qualité, et ce, afin de soutenir les travailleurs et les travailleuses qui doivent faire un choix professionnel. Les entreprises, quant à elles, signalent de plus en plus des difficultés de recrutement. Soucieuse d'assurer un service de qualité à sa clientèle et consciente de l'importance de s'ajuster aux changements du marché du travail, Emploi-Québec continuera d'adapter et d'optimiser ses services pour répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle.

De façon concomitante, Emploi-Québec entreprendra un projet de transformation organisationnelle qui se poursuivra pendant plusieurs années. La transformation s'appuiera sur les forces d'Emploi-Québec, soit la gestion sur une base partenariale, la gestion décentralisée de ses interventions, sa présence sur le territoire québécois et sa gestion par résultats. Elle passera par un changement majeur des façons de faire et du service à la clientèle. La phase 1 du projet de transformation organisationnelle s'articulera autour de trois grands thèmes :

- la révision des processus;
- une nouvelle organisation du travail axée sur les relations avec la clientèle;
- l'utilisation optimale des outils technologiques.

Emploi-Québec ne peut assurer la prestation de ses services que grâce à la contribution de ressources humaines qualifiées et engagées, contribution qui passe avant tout par un personnel en santé. Emploi-Québec accordera donc une attention particulière à ses ressources humaines, en plaçant la santé des personnes au cœur de ses valeurs, et ce, en continuité de la démarche entreprise en matière d'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail. Elle misera aussi sur la préservation de l'expertise acquise au fil des ans en assurant le transfert des connaissances. Ces actions sont d'autant plus nécessaires dans un contexte où les mouvements de personnel, amorcés au cours des dernières années, sont nombreux.

Emploi-Québec, en collaboration avec ses partenaires, entend concrétiser sa cinquième orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent³⁶.

36. Ces stratégies contribuent notamment à la concrétisation des orientations 5 et 6 du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Se distinguer comme employeur attrayant » et « Assurer des services accessibles et performants ».

AXE D'INTERVENTION

Les pratiques de gestion de ses ressources humaines

- Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la santé et de la qualité de vie au travail.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion de la relève, qui comprend la stratégie de gestion de la relève des cadres, la stratégie de relève des employés et employées et la stratégie de gestion des connaissances et du transfert d'expertise.
- Développer et maintenir les compétences de son personnel en misant sur la diversité, la souplesse et l'accessibilité de la formation.
- Participer à la mise en œuvre, tout en l'ajustant en continu, du Plan de gestion du changement et des communications dans le contexte de la transformation organisationnelle d'Emploi-Québec.

AXE D'INTERVENTION

L'apport du partenariat

- Miser sur la concertation avec les partenaires, sur les plans national et régional, afin d'assurer la cohérence de l'intervention, notamment pour relever les défis associés aux mutations du marché du travail et à la transformation organisationnelle d'Emploi-Québec.
- Poursuivre et renforcer la collaboration avec les autres ministères et organismes engagés dans le soutien au développement de la main-d'œuvre et dans la lutte contre le chômage et la pauvreté.
- Optimiser le recours aux organismes travaillant au développement de l'employabilité, en s'assurant que leur offre de service s'ajuste à l'évolution du marché du travail et aux besoins de services qui en découlent, en s'appuyant notamment sur les recommandations du groupe de travail *Organisations communautaires œuvrant en employabilité – Emploi-Québec* qui portent sur l'évolution des services d'emploi.
- Resserrer la collaboration entre les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les services aux entreprises d'Emploi Québec.

AXE D'INTERVENTION

La réorganisation de la prestation de services, dont le développement de nouvelles approches

- Poursuivre la simplification des normes et des processus opérationnels.
- Explorer des scénarios visant l'optimisation de l'organisation territoriale de la prestation de services dans chacune des régions, tout en maintenant un service de proximité pour la clientèle, et appliquer les solutions retenues.
- Concevoir des modes de prestation des services diversifiés à l'intention de la clientèle et lui en faciliter l'accès, notamment par le Web, la téléphonie, etc.
- Entreprendre une transformation organisationnelle visant un renouvellement graduel de son modèle d'affaires.

AXE D'INTERVENTION**La saine gestion des fonds publics**

- Administrer les fonds publics avec rigueur, équité et efficience.
- Améliorer la gestion par résultats en poursuivant les actions visant à mieux rendre compte des résultats des interventions d'Emploi-Québec auprès de sa clientèle et à améliorer sa performance.
- Assurer le maintien de la qualité de ses services à la clientèle par un suivi attentif des résultats à cet égard, en remplissant les engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et dans son plan d'action.

INDICATEURS DE RÉSULTATS	CIBLES 2011-2012	CIBLES 2012-2013
19. Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10	10
20. Proportion de plaintes avec recommandation de modifications ³⁷	25 %	25 %
21. Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	21 %	21 %
22. Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale	97 %	97 %

37. Cet indicateur, qui a été élaboré au cours de l'année 2010-2011, inclut les plaintes relatives aux services de solidarité sociale et aux services publics d'emploi. Il s'agit d'une cible à ne pas dépasser. La cible de 25 %, fixée en 2011-2012, est ramenée à 20 % et constitue donc un plus grand défi pour le réseau. Cette révision découle de l'amélioration des résultats des deux derniers exercices financiers.

A background image showing a diverse group of people of various ages and ethnicities looking upwards with expressions of hope and anticipation. The image is faded and serves as a backdrop for the text.

5

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs externes peuvent influencer sur l'atteinte des résultats prévus dans le présent plan d'action. Dans la mesure où ceux-ci sont connus, il importe d'en tenir compte pour évaluer avec justesse la performance d'Emploi-Québec au moment de la reddition de comptes.

Les cibles du présent plan d'action sont donc préliminaires. Elles seront revues au plus tard à l'automne 2012 et pourraient être ajustées pour tenir compte, notamment, des résultats effectifs de 2011-2012, des ressources allouées à Emploi-Québec et des prévisions économiques révisées pour 2012-2013.

AXES D'INTERVENTION	PRINCIPALES STRATÉGIES	CIBLES DE RÉSULTATS
ENJEU : Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale et impact possible sur le marché du travail québécois en 2012		
ORIENTATION 1 PRÉVENIR LES EFFETS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET SOUTENIR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR L'AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE		
Une veille active de l'évolution du marché du travail	Effectuer une vigie plus soutenue de l'activité économique et du marché du travail, de façon à intervenir promptement à tout mouvement inhabituel qui pourrait affecter le marché du travail.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi (SPE), participants de l'assurance-emploi : 136 500
Les mesures de prévention et d'aide aux chômeurs et aux personnes qui risquent de perdre leur emploi	- Soutenir financièrement l'accès à la formation, en particulier la formation de base, des travailleuses et des travailleurs en situation de mise à pied temporaire ou à risque de perdre leur emploi. - Faciliter l'arrimage des entreprises et des chercheurs et chercheuses d'emploi en soutenant notamment l'intégration en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées.	- Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 50 900 - Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des SPE visant un retour en emploi : 156,2 M\$
Les mesures de prévention et d'aide aux entreprises en difficulté	- Soutenir la formation dans les entreprises grâce au programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et, aussi, en appuyant les entreprises quant à la formation et à la gestion des ressources humaines. - Appuyer les actions régionales de relance de l'emploi dans les régions où une diversification de l'économie s'impose.	
ENJEU : Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises, coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés		
ORIENTATION 2 FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES		
La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles éloignées ou sous-représentées sur le plan de l'emploi	- Aider à mobiliser et à préparer les personnes éloignées du marché du travail, dont les clientèles des programmes d'assistance sociale aptes au travail ou les personnes à risque de dépendance à l'aide financière de dernier recours. - Soutenir et accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail. - Encourager les travailleuses et travailleurs expérimentés à poursuivre leur vie active. - Poursuivre le développement et la mise en œuvre du dispositif intégré de services destinés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées en vue d'assurer un meilleur arrimage des interventions et la continuité des services. - Soutenir, en complémentarité des actions entreprises par les partenaires intéressés, le développement de la main-d'œuvre autochtone.	- Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement : 550 000 - Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE : 266 500 - Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 134 600 - Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 50,5 % - Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée : 75 % - Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base : 32 000 - Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE, clientèle des programmes d'assistance sociale : 95 000 - Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 39 000 - Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 41 % - Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE, personnes immigrantes : 40 000 - Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 43 % - Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des SPE visant un retour en emploi : 120,3 M\$
Le recours aux services d'information sur le marché du travail et de placement pour le choix professionnel, l'insertion rapide en emploi et l'aide au recrutement	- Favoriser l'utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail. - Améliorer l'aide fournie dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi, particulièrement au regard des services universels de placement et de l'information sur le marché du travail (IMT).	
L'intervention auprès des personnes prêtes à occuper un emploi qui ont besoin d'une aide d'appoint	- Intervenir rapidement auprès des travailleuses et des travailleurs licenciés et des nouveaux demandeurs et demandeuses de prestations, en améliorant le repérage de ceux et celles qui ont un indice élevé d'employabilité. - Poursuivre la Stratégie d'intervention renforcée auprès des prestataires d'aide financière de dernier recours.	
L'intervention auprès des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée	Sensibiliser les entreprises à l'importance d'accueillir des personnes plus éloignées du marché du travail ou issues des groupes qui y sont sous-représentés en offrant divers services, dont la mesure Subventions salariales, le PRIIME³⁸ et la mesure CIT³⁹ et les appuyer dans leurs démarches.	
ORIENTATION 3 CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS		
La formation	- Soutenir financièrement les efforts en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre en prêtant une attention particulière à la formation de base. - Favoriser une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. - Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente visant à accroître l'investissement des entreprises dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre grâce à la formation (Investissement-compétences), et ce, en collaboration avec la CPMT.	- Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre : 6 574 - Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des SPE : 9 600

38. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

39. Contrat d'intégration au travail (CIT).

ORIENTATION 3		CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS (SUITE)
Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	Soutenir l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre en emploi, en faisant connaître et en offrant les mesures et services d'Emploi-Québec et de la CPMT, en particulier aux PME⁴⁰	
Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises	Sensibiliser les entreprises à l'importance, dans le contexte d'une rareté grandissante de la main-d'œuvre, d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer la gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre et les inciter à le faire	
La mobilité de la main-d'œuvre	- Favoriser une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, notamment grâce à la reconnaissance des compétences, à l'information sur le marché du travail et à Placement en ligne, dont le volet international de ce service, ainsi qu'au nouveau volet portant sur le développement des régions nordiques. - Participer aux actions du gouvernement en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment dans le contexte du nouvel espace économique. - Promouvoir les métiers et professions dans les secteurs à plus haute valeur ajoutée et soutenir le reclassement de la main-d'œuvre des entreprises et des industries en déclin.	
L'approche sectorielle	- Élaborer et mettre en œuvre, avec les autres ministères intéressés, la CPMT et les CRPMT⁴¹, les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs ou les régions qui auront été désignés comme étant prioritaires par le gouvernement. - Participer au développement des régions nordiques.	

ENJEU : La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale

ORIENTATION 4		OFFRIR LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILISATION DES MILIEUX EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE, TOUT EN ACCORDANT UN SOUTIEN DU REVENU AUX PERSONNES QUI BÉNÉFICIENT DES DIVERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE
Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies conformément au cadre législatif et réglementaire	Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale et des programmes spécifiques, et ce, en appliquant des principes d'équité et de saine gestion des fonds publics.	Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours : 65 000
L'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi	Offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours.	
La contribution au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale	Soutenir la mise en œuvre des mesures du plan sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	
La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Contribuer à la création et à la concrétisation des Alliances pour la solidarité avec chacune des régions et avec les organisations autochtones afin de favoriser la mobilisation et la concertation de l'ensemble des acteurs.	

ENJEU : L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail

ORIENTATION 5		REVOIR ET OPTIMISER LE PARTENARIAT, LES PROCESSUS DE TRAVAIL, LA PRESTATION DE SERVICES ET L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC
Les pratiques de gestion des ressources humaines	- Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la santé et de la qualité de vie au travail. - Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion de la relève. - Participer à la mise en œuvre, tout en l'ajustant en continu, du Plan de gestion du changement et des communications dans le contexte de la transformation organisationnelle d'Emploi-Québec.	- Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables) : 10 (délai moyen maximal visé) - Proportion de plaintes avec recommandation de modifications : 20 % (proportion maximale visée) - Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision : 21 % (pourcentage maximal visé) - Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale : 97 %
L'apport du partenariat	Miser sur la concertation avec les partenaires, sur les plans national et régional, afin d'assurer la cohérence de l'intervention, pour relever les défis associés aux mutations du marché du travail et à la transformation organisationnelle d'Emploi-Québec.	
La réorganisation de la prestation de services, dont le développement de nouvelles approches	- Poursuivre la simplification des normes et des processus opérationnels afin d'alléger les tâches du personnel. - Concevoir des modes de prestation des services diversifiés et en améliorer l'accès pour la clientèle. - Entreprendre une transformation organisationnelle visant le renouvellement graduel de son modèle d'affaires.	
La saine gestion des fonds publics	- Administrer les fonds publics avec rigueur, équité et efficience. - Assurer le maintien de la qualité de ses services à la clientèle par un suivi attentif des résultats à cet égard.	

40. Petites et moyennes entreprises (PME).
41. Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT).

A1

ANNEXE A1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (FDMT) : RÉPARTITION EN 2012-2013

CRÉDITS ET BUDGET AU FDMT

2012-2013 Crédits au Fonds de développement du marché du travail	724 134,8
Entente sur le marché du travail 2008-2014	99 705,0
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles – Transfert	23 000,0
Du Ministère pour Contrat d'intégration au travail – Prestataires	13 430,0
Du Ministère pour Programme de subventions aux entreprises adaptées	11 514,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi	4 700,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Partie fédérale	11 340,0
Réinvestissement du FDMT	18 000,0
2011-2012 Fonds de développement du marché du travail	905 823,8

ENVELOPPE CENTRALE ET ENVELOPPE RÉGIONALE

Enveloppe centrale

Services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse-emploi	44 595,9
Intervention sectorielle	15 717,0
Commission de la santé et de la sécurité du travail	800,0
Office Québec-Monde pour la jeunesse	1 204,7
Projets économiques d'envergure et Projets majeurs	34 050,0
Réserve de stabilisation	24 000,0
Enveloppe centrale totale	120 367,6

Enveloppe régionale

Répartition aux régions – Modèle de répartition	528 959,0
Conseil emploi métropole	2 000,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées	74 690,0
Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	60 000,0
Entente sur le marché du travail 2008-2014	86 282,7
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Projets	13 500,0
Secteur forêt	10 400,0
Diversification économique	4 000,0
Jeunes en action (Ententes)	8 624,5
Réinvestissement des recouvrements	- 3 000,0
Enveloppe régionale totale	785 456,2
2012-2013 Fonds de développement du marché du travail	905 823,8

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE

Abitibi-Témiscamingue	13 841,7
Bas-Saint-Laurent	19 811,9
Capitale-Nationale	45 106,4
Centre-du-Québec	17 987,1
Chaudière-Appalaches	25 588,1
Côte-Nord	8 488,7
Estrie	24 666,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14 751,1
Lanaudière	31 096,9
Laurentides	37 606,4
Laval	23 600,7
Mauricie	28 344,1
Montréal	179 148,6
Montréal	93 763,1
Nord-du-Québec	2 944,0
Outaouais	25 630,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27 571,7
Répartition initiale entre les régions	619 947,6
Conseil emploi métropole	2 000,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées	74 690,0
Formation au min. de l'Éducation, du Loisir et du Sport	60 000,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	13 500,0
Diversification économiques – Réserve	4 000,0
Secteur forêt et autres – Réserve	14 318,6
Réinvestissement des recouvrements	- 3 000,0
Autres postes de l'enveloppe régionale	165 508,6
Enveloppe régionale totale	785 456,2

RÉPARTITION INITIALE AUX RÉGIONS

Répartition – Modèle de répartition	528 959,0
Entente sur le marché du travail 2008-2014	80 282,7
Jeunes en action (Ententes)	8 360,2
Secteur forêt	2 345,7
Financement initial des régions	619 947,6

- Si les crédits et le budget indiqués devaient différer, des ajustements seraient apportés à la répartition.
- Les crédits incluent 584 048 000 \$ provenant de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (1998).
- Le montant prévu de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 (EMT) est de 115 705 000 \$, desquels 99 705 000 \$ sont affectés aux mesures du FDMT et 16 000 000 \$ à d'autres programmes.
- Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi : montant prévu du Fonds des investisseurs immigrants. Les fonds affectés à cette mesure seront toutefois supérieurs.
- Réinvestissement des recouvrements : en prévision des montants recouverts qui réduiront les dépenses d'autant.



ANNEXE A2

SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE : BUDGET DE TRANSFERT DE 2012-2013

AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS ET PROGRAMMES SPÉCIFIQUES	EN MILLIER DE DOLLARS
Budget de transfert du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 827 340,2
Provision à recevoir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	52 000,0
Total : aide financière de dernier recours et programmes spécifiques	2 879 340,2
Programmes d'aide et d'accompagnement social	15 000,0
Programme alternative jeunesse	42 000,0
Total	2 936 340,2



ANNEXE B RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES 2011-2012⁴²

INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS
1. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	136 000
2. Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	53 000
3. Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	216 M\$
4. Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement	520 000
5. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	275 000
6. Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	140 000
7. Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50 %
8. Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %
9. Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	26 000
10. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	81 000
11. Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	31 000
12. Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	40 %
13. Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	48 000
14. Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,0 %
15. Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	95 M\$

42. Les données finales figureront dans le rapport annuel de gestion 2011-2012.

INDICATEURS DE RÉSULTATS <i>(suite)</i>		RÉSULTATS
16.	Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	5 500
17.	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	12 000
18.	Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	53 000
19.	Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	9
20.	Proportion de plaintes avec recommandation de modifications	11 %
21.	Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	18 %
22.	Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale	97 %



F-2342 (2012-11)

